



Achat alliances sans bon de commande.

Par **Saphigre**, le **20/05/2018 à 02:19**

Bonjour.
Mon compagnon et moi avons un problème avec une bijouterie en se qui concerne une commande d'alliances.
Notre mariage est prévu pour le 23 juin de cette année et nous sommes donc aller commander des alliances pour ce jour.
Lors de la commande nous avons versés un acompte de 400 €. Le bijoutier nous a remis une "facture" sur laquelle figure les 400 € d'acompte mais elle n'indique ni les éléments de la commande ni la sommes finale due. Cette facture date du 10 mars 2018 et ce jour là, le bijoutier nous a annoncé un délai de livraison de 1 mois voir 1 mois 1/2 et qu'il nous préviendrait de l'arrivée des alliances par mms avec une photo de celles-ci.
N'ayant pas de nouvelle, mon père s'est rendu à la bijouterie fin avril et le bijoutier lui as dit qu'il recevrai les alliances début mai.
À ce jour nous n'avons toujours pas de nouvelle et je voulais savoir si légalement nous pouvions faire quelque chose car le mariage arrive à grand pas et que j'ai bien peur qu'on ne puisse pas avoir les alliances pour cette date.
Petite précision, nous sommes vraiment tenus par le temps car la bijouterie se trouve à plus de 2 h de chez nous, et que faisant les 3/8 à mon travail, nous ne pouvons pas y aller sur un coup de tête.
Merci d'avance pour vos réponses et bon week-end.

Par **morobar**, le **20/05/2018 à 07:29**

Bjr,
Comme nous ne savons pas en quoi consiste cette "facture" qu'aurait délivré le bijoutier, nous ne connaissons pas l'étendue de vos droits et obligations.
Cette "facture" vu d'ici parfait plutôt constituer un reçu.

Par **Saphigre**, le **20/05/2018 à 10:33**

Bonjour. Merci pour cette réponse rapide.
Oui pardon après vérification il s'agit bien d'un reçu. Du coup on a aucun papier concernant la commande passée à part qu'on a versé un acompte.
Nous est-il possible de faire quelque chose sans avoir à renoncer à cette sommes d'argent ou est on obligé d'attendre la date du mariage au risque de ne rien avoir pour enfin pouvoir espérer récupérer notre argent ?
Et même la date du mariage passé nous sera-t-il possible de récupérer notre acompte ?
Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **21/05/2018 à 07:39**

Bonjour,
Est-ce qu'un délai de livraison est mentionné sur votre reçu, lequel reçu sert d'office de bon de commande ?

Par **Saphigre**, le **21/05/2018 à 09:35**

Bonjour,
Il n'y a rien du tout. Les délais on été donnés à l'oral les deux fois.

Par **morobar**, le **21/05/2018 à 10:08**

Bonjour,
Il faut alors le mettre en demeure (LR/AR) comportant ce titre et le délai, de livrer sous huitaine les alliances commandées le xx/yy/2018.
Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, qu'en cas de force majeure il devra mettre à votre disposition une paire d'anneaux provisoires.

Par **Saphigre**, le **21/05/2018 à 15:25**

Merci beaucoup de votre réponse j'enverrai la lettre demain.

Par **Tisuisse**, le **21/05/2018 à 15:51**

A adresser en recommandé avec avis de réception" avec, comme objet de la lettre "exécution d'un contrat".